

Rôle et missions des élus au CSE (entreprises de 50 à 299 salariés)

version 05/2023

Objectifs

- Comprendre et exposer la place du CSE dans le dialogue social
- Assumer les missions, prérogatives et obligations du CSE

Compétences visées

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Maîtriser le fonctionnement de l'instance
- Participer aux consultations et représenter les salariés
- Comprendre la logique du fonctionnement économique de son entreprise
- Assumer ses missions, prérogatives et obligations de mandataires du CSE

Validation des acquis

Les acquis sont évalués en continu et en fin de formation afin de pouvoir délivrer une attestation de formation Un questionnaire à 3 mois est proposé pour mesurer les acquis et leur pérennité.

Qualité du ou des formateurs

Consultants-Formateurs agréés pour animer les formations des élus des IRP

Pédagogie

méthodes actives et participatives s'appuyant sur le niveau des stagiaires, les spécificités de l'entreprise/établissement et les situations rencontrées ou susceptibles d'être vécues par les stagiaires.

Organisation et suivi de l'action

Le suivi de l'exécution de l'action se fait à l'aide de feuilles de présence émargées par les stagiaires. Elles sont signées par demi-journée par les stagiaires et le formateur, l'objectif étant de justifier la réalisation totale de la formation

Livrables

Attestation individuelle de formation - Certificat de réalisation

Groupe :

4 à 12 personnes

Durée :

14 heures

Public :

Membre représentant du personnel (titulaire et suppléant) dans le cadre du CSE, DRH, employeur.

Pré requis :

Aucun

À fournir :

Aucun

Lieu :

Inter : Dans nos salles à Vannes

Intra : Dans vos locaux

Modalité :

Présentiel

Type :

Formation initiale

Tarif :

Inter : 580.00

Intra : nous consulter

Accessibilité :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement.

Passerelles et équivalences :

N/A

Référent pédagogique :

02 97 61 45 72

Délai d'accès :

La durée estimée entre la validation du projet par le commanditaire et le début de la prestation sera précisée en amont dans l'offre commerciale.

Taux de réussite des stagiaires :

99% en 2023 pour les formations SST.

*****Taux de satisfaction :**

99% selon les évaluations à chaud en 2023.



Programme

JOUR 1

1- L'organisation et le fonctionnement interne du Comité Social et Economique dans les entreprises de 50 salariés à 299 salariés : 4h00

Le rôle des titulaires et des suppléants :

- ° Les attributions du Président, Secrétaire et Trésorier du CSE
- ° L'organisation des réunions ordinaires et extraordinaires du CSE (Convocation, ODJ, PV...)
- ° Exercice des prérogatives des membres du CSE (Salariés de l'entreprise, des entreprises extérieures et salariés temporaires)
- ° Le règlement Intérieur du CSE
- ° Le rôle des accords d'entreprise pour le fonctionnement du CSE
- ° Les sources de droits du travail (Code du travail, conventions collectives, accords d'entreprise, usages...)
- ° C.S.S.T. : mise en place facultative ou imposée par l'inspection du travail
- ° Le Conseil d'Entreprise : un CSE avec une capacité de négociateur
- ° Les représentants de proximité

2- Les moyens du Comité Social et Economique dans les entreprises de 50 salariés à 299 salariés : 3h00

- ° Le local
- ° Les heures de délégations
- ° La liberté de circulation et de déplacement des membres du CSE
- ° L'affichage et la communication du CSE
- ° La protection des élus du CSE
- ° Les droits d'alertes du CSE
- ° Le délit d'entrave
- ° Le recours à un expert

JOUR 2

1- Les missions du Comité Social et Economique dans les entreprises de de 50 salariés à 299 salariés : 4h00

Présentation à l'employeur les réclamations individuelles et collectives relatives à la réglementation du travail

Etude de cas : Rédaction de réclamations

- ° Veille relative à l'application du Code du travail et des autres dispositions légales (protection sociale...)
- ° Veille relative à l'application des conventions et accords applicables dans l'entreprise
- ° Saisie l'inspection du travail de toutes les plaintes et observations visant l'application des dispositions légales
- ° Assurer l'expression collective des salariés
- ° Maîtriser Les informations et Consultations Ponctuelles et Récurrentes du CSE
- ° Rôle et Contenu de la BDES

Etudes de cas : Analyse détaillée des informations et Consultations du CSE & déroulé complet d'une consultation « Type » du CSE

- ° Contribution à la promotion de la santé, de la sécurité et des conditions de travail de l'entreprise
- ° Réalisation des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel
- ° Réalisations d'inspections en matière de santé, sécurité et conditions de travail

2- Négociations avec le CSE dans les entreprises sans Délégués Syndicaux : 0h30

3- Le rôle lié aux Activités Socio-Culturelles du CSE : 0h30

- ° Définition des ASC
- ° Les cas de discrimination à éviter
- ° Comment choisir une ASC ? – Quels critères d'attributions ?
- ° Les prestataires pour les ASC et leurs financements
- ° Les contrôles URSAFF auprès du CSE

4- Les budgets du CSE, leurs utilisations & leurs gestions : 1h00

Le budget de fonctionnement et son utilisation :

- ° Le calcul du budget
- ° Les financements possibles et l'utilisation du budget

Le budget ASC (Activités Socio-Culturelles) et son utilisation :

- ° Le calcul du budget
- ° Les financements possibles et l'utilisation du budget

Modalités de transfert des excédents annuels de chaque budget

5- Les obligations comptables du CSE : 1h00